Les Plumes

Journal mensuel de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Décembre 2022

Joyeuses fêtes!

Prochaine assemblée
conseil municipal
16 Janvier 2023, à 19 h,
à l'édifice municipal

MICHEL AUCOIN

Maire

- Régie d'aqueduc - Sainte-Victoire en fête

RÉJEAN CHAMPAGNE

conseiller

- Environnement
- Urbanisme
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Voirie

MARTIN COURNOYER

conseiller

- Urbanisme- - Voirie
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- MRC (substitut) - Loisirs
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) - Ruralité
- Minéraux Mart - Sainte-Victoire en fête

CATHERINE FAUCHER

conseillère

- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) (représentante MRC) - Politique culturelle régionale
- Comité régional de développement social (CRDS)
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

MICHEL ROY

conseiller

- Bibliothèque - Ressources humaines
- Régie d'aqueduc - Voirie
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

FRANÇOIS COURNOYER

conseiller

- Environnement
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Ruralité

PASCALE POULIN

conseillère

- Bibliothèque (substitut)
- Ressources humaines
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA)
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

Directrice générale, greffière-trésorière
STEPHANIE DUMONT
POSTE 232
sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente de bureau
MÉLISSA PELLETIER
POSTE 224
mpelletier@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente à l'administration
NATHALIE GIRARD
POSTE 221
ngirard@saintevictoiredesorel.qc.ca

Technicienne en loisir
BIANKA PROVENÇAL
POSTE 228
bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur municipal
DANIEL COUTU
POSTE 231
dcoutu@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur en bâtiment
XAVIER RAJOTTE
POSTE 223
xrajotte@saintevictoiredesorel.qc.ca

MOT DU MAIRE
ÉDITION 37-12

BUDGET

Les membres du conseil municipal ont adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2022, le budget de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour l'année 2023. Le taux de taxation annuel, que ce soit résidentiel ou agricole, a été établi à 0,66$ par tranche de 100$ d'évaluation municipale.

Vous pouvez consulter toute la documentation pertinente sur notre site web au : www.saintevictoiredesorel.qc.ca

RÉALISATIONS DE 2022

- Réalisation de jeux d'eau au parc Armand-Péloquin;
- Obtention d'une subvention de 25 000 $ pour l'achat de composantes d'entrainement physique en plein air (installation pour le printemps 2023);
- Phase 2 du remplacement des compteurs d'eau par des compteurs intelligents;
- Déménagement du bureau municipal au 498 rang Sud;
- Collaboration pour la réalisation de divers événements pour les citoyens, dont notamment Sainte-Victoire en Fête, Courses sur neige et Festival Country le Ste-Vic;
- Mise en place d'éléments de signalisation visant la sécurité, tels que deux afficheurs de vitesse et réalisation de dos d'âne permanents;
- Budget participatif, aménagement paysager au village;
- Prolongement de l'aqueduc de la rue Chambly afin de desservir 7 immeubles.

Vos élus municipaux ont pour objectifs de répondre aux besoins des citoyens de Sainte-Victoire-de-Sorel tout en vous offrant des services de qualité.

VŒUX DES FÊTES

Je me joins aux conseillers et aux employés municipaux pour souhaiter à tous les citoyens un très joyeux temps des fêtes. La santé et du bonheur à chacun d'entre vous. Profitez de ce temps pour passer des moments de qualité avec ceux que vous aimez.

Je vous rappelle que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2022 au 8 janvier 2023 inclusivement. Les employés seront de retour aux heures habituelles dès le 9 janvier.

Michel Aucoin, Maire

MRC de Pierre-De Saurel

AVIS PUBLIC

GRILLES TARIFAIRES 2023

Je soussignée, greffière de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Pierre-De Saurel, donne avis que le Conseil de la MRC, à sa séance ordinaire du 23 novembre 2022, a adopté, par sa résolution 2022-11-335, les tarifs de la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC) qui seront en vigueur sur son territoire à compter du 1er janvier 2023, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12)

Les grilles tarifaires sont applicables pour l'ensemble des services desservis par la STC, tels que le transport adapté, transport interrégional (Express Sorel/Longueuil) et le taxibus régional.

Les nouvelles grilles tarifaires 2023 ont été simplifiées et les tarifs ont été réduits afin de réaliser notre mission d'assurer une mobilité régionale accessible.

stc Société de transport collectif de Pierre-De Saurel

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT COLLECTIF DE PIERRE-DE SAUREL

Pour de plus amples renseignements concernant ces services, la population est invitée à communiquer au :

- 450 746-7827 (sans frais : 1 855 751-7827) pour le transport adapté;
- 450 743-3336 (sans frais : 1 833 703-3336) pour le transport collectif;
- En personne au 450 boulevard Poliquin, Sorel-Tracy (à proximité du Walmart)
- Site internet : www.stcpierredesaurel.ca
- Facebook : www.facebook.com/stcpierredesaurel

Me Joanie Lemonde, greffière

Donné à Sorel-Tracy, ce 29 novembre 2022.

GRILLE TARIFAIRE 2023

DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	MODE DE TRANSPORT INCLUS	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
DÉPLACEMENTS ENTRE LES ZONE 1 ET 5			
1 passage_Zone 1 à 5	Taxibus/adapté	4,25 $	2,50 $
10 passages_Zone 1 à 5	Taxibus/adapté	38,50 $	23,00 $
25 passages_Zone 1 à 5	Taxibus/adapté	85,00 $	51,00 $
Mensuel_Zone 1 à 5	Taxibus/adapté	84,00 $	50,50 $
Pénalité	Taxibus/adapté	5,00 $	
Pénalité_absence_Zone 1	Taxibus	10,00 $	
Pénalité_absence_Zone 2 à 5	Taxibus	20,00 $	
EXPRESS SOREL-TRACY / LONGUEUIL (SUR RÉSERVATION POUR LA CLIENTÈLE DU TRANSPORT ADAPTÉ)			
SL_1 passage_Hors territoire	Express	4,25 $	2,50 $
SL_10 passages_Hors territoire	Express	38,50 $	23,00 $
SL_25 passages_Hors territoire	Express	85,00 $	51,00 $
SL_Mensuel_Hors territoire	Express	84,00 $	50,50 $
SL_Mensuel_Hors territoire_ Saint-Roch-de-Richelieu	Express	42,00 $	25,00 $
TARIF FLEXIBLE			
Flexible_Mensuel	Tous les services	159,75 $	95,75 $
CARTE D'ACCÈS			
Carte d'accès	Tous les services	Gratuit	Gratuit

ZONE 1
Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel

ZONE 2
Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Roch-de-Richelieu

ZONE 3
Saint-Ours
Yamaska
Saint-Robert

ZONE 4
Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Majella

ZONE 5
Contrecœur

HORS TERRITOIRE
Varennes
Longueuil

* *TARIF RÉDUIT :*

Personne âgée de 65 ans

Étudiant à temps plein selon les critères énumérés à la page 13 du guide de l'usager

Pour une mobilité régionale **accessible!**

219048

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté de Pierre-de Saurel
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2022, le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2023.

Le budget 2023 est déposé au bureau municipal, au 517, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 8 décembre 2022.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC
PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2022, le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le plan triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

Le plan triennal d'immobilisations est déposé au bureau municipal, au 517, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 8 décembre 2022.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté de Pierre-De Saurel
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT #407-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #118-77 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2022, le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement numéro 407-22 intitulé : Règlement # 407-22 modifiant le règlement #118-77 concernant les modalités de publication des avis publics.

Ce règlement est déposé au bureau municipal, au 517, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 8 décembre 2022.

Stéphanie Dumont

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
498, rang Sud
Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
Téléphone : 450 782-3111/Télécopieur : 450 782-2687/www.saintevictoiredesorel.qc.ca

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 409-22 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté, lors d'une séance tenue le 5 décembre 2022, le projet de règlement intitulé « Projet de règlement # 409-22 concernant la démolition d'immeubles », conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme entrées en vigueur suite à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, c.10, projet de loi no 69).

2. Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu le 16 janvier 2023, à 19h30, à la salle du Conseil municipal, située au 510, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel. Le projet de règlement numéro 409-22 a pour objet d'interdire la démolition d'un immeuble, sauf lorsque le propriétaire y est autorisé suivant ce que prévoient les dispositions dudit règlement.

3. Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. Le projet de règlement numéro 409-22 peut être consulté aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30, au centre administratif de la municipalité, situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel ainsi que sur le site internet de la municipalité au : http://saintevictoiredesorel.qc.ca/municipalite/index.php/municipalite/avis-publics-et-projets-de-reglements.html

5. Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 8ème jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 5 décembre 2022, à compter de 19h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1- Moment de réflexion

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Rapport du maire

4- Présentation des prévisions budgétaires 2023 de la Municipalité

5- Adoption du budget

6- Adoption du plan triennal d'immobilisations

7- Projet de règlement #408-22 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2023

8- Période de questions (20 minutes)

9- Levée de l'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3- Rapport du maire

Le maire M. Michel Aucoin donne lecture de son rapport à tous les contribuables de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel :

Pour l'année 2022 qui se terminera bientôt, on peut anticiper un surplus à la fin de l'année courante.

Je vous informe de tous les contrats supérieurs à 25 000$ (ou représentants une dépense de plus de 2 000$ avec un même contractant pour une dépense totale de 25 000$ et plus) que la Municipalité a contracté pour vous, auprès de certains fournisseurs :

FOURNISSEUR	MONTANT	SERVICE
Toiture Excellence	97 728.75 $	Réfection du toit du centre récréatif
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.	26 479.91 $	Vérification comptable, Audit 2021
Asphalte Expert	80 227.84 $	Travaux d'asphaltage
Tessier Récréo-Parc inc.	175 740.51 $	Composantes et installation de jeux d'eau
Excavation M. Leclerc inc.	209 667.27 $	Travaux d'aqueduc, montée Sainte-Victoire
La Capitale	30 799.06 $	Assurances collectives
Gimatech électrique inc.	66 658.82 $	Travaux électriques pour les immeubles
Décor Léo Parent	27 364.30 $	Travaux de rénovation (planchers)
Compteurs d'eau du Québec	84 616.17 $	Compteurs d'eau intelligents – Phase 2
FQM assurances	50 571.12 $	Assurances – Municipalité
Municipalité de Saint-David	54 542.26 $	Services d'inspecteur en bâtiment
Excavations Michel Lemay inc.	95 532.43 $	Déneigement municipal (chemins d'hiver)
Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY)	145 332.00 $	Approvisionnement et traitement de l'eau
Ville de Sorel-Tracy	328 160.04 $	Service de protection contre les incendies (pompiers)
Ministre des finances (Sûreté du Québec)	260 770.00 $	Service de police
MRC de Pierre-De Saurel	590 988.18 $	Gestion des matières résiduelles, quotes-parts et services divers
Hydro-Québec	44 822.53 $	Électricité pour les immeubles municipaux
Réal Huot inc.	31 423.66 $	Matériel de voirie

Afin de satisfaire aux exigences de la loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe de la rémunération du maire et des conseillers, pour l'année 2022 :

Maire

Rémunération :	18 201.00 $
Allocation de dépenses :	9 100.80 $
Total :	27 301.80 $

Pour les conseillers

Rémunération :	6 060.96 $	(x6)	= 36 365.76 $
Allocation de dépenses :	3 033.36 $	(x6)	= 18 200.16 $
Total:	9 094.32 $		= 54 565.92 $

Grand Total : 81 867.72 $

Les réalisations de 2022 :

- Réalisation de jeux d'eau au parc Armand-Péloquin;
- Obtention d'une subvention de 25 000 $ pour l'achat de composantes d'entrainement physique en plein air (installation pour le printemps 2023);
- Phase 2 du remplacement des compteurs d'eau par des compteurs intelligents;
- Déménagement du bureau municipal au 498 rang Sud;
- Collaboration pour la réalisation de divers événements pour les citoyens, dont notamment Sainte-Victoire en Fête, Courses sur neige et Festival Country le Ste-Vic;
- Mise en place d'éléments de signalisation visant la sécurité, tels que deux afficheurs de vitesse et réalisation de dos d'ânes permanents;
- Budget participatif, aménagement paysager au village;
- Prolongement de l'aqueduc de la rue Chambly afin de desservir 7 immeubles.

Vos élus municipaux ont pour objectifs de répondre aux besoins des citoyens de Sainte-Victoire-de-Sorel tout en vous offrant des services de qualité.

4- Présentation des prévisions budgétaires 2023 de la Municipalité

REVENUS		
ACTIVITÉ	**BUDGET 2022**	**BUDGET 2023**
REVENUS DE TAXES		
Taxe foncière	**2 462 353 $**	**2 495 583 $**
TAXES, COMPENSATIONS, TARIFICATION		
SERVICES MUNICIPAUX		
Eau	190 000 $	190 000 $
Égouts (service de la dette)	35 000 $	35 000 $
Traitement des eaux usées	16 800 $	16 800 $
Matières résiduelles	179 670 $	247 000 $
Aqueduc rue Pierre	1 400 $	1 400 $
Entretiens UV	15 000 $	-
Sous-Total	**437 870 $**	**490 200 $**
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Entretiens UV	-	15 000 $
Revenus loisirs	37 050 $	35 000 $
Raccordement aqueduc et égouts	4 500 $	5 000 $
Revenus - espaces publicitaires Les Plumes	1 500 $	1 000 $
Revenus de location - centre récréatif (Centre de services scolaire de Sorel-Tracy)	39 887 $	40 685 $
Revenus de location – immeubles municipaux	7 300 $	10 100 $
Sous-Total	**90 237 $**	**106 785 $**
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		
IMMEUBLES DES RÉSEAUX		
Écoles primaires et secondaires	3 300 $	3 300 $
Sous-Total	**3 300 $**	**3 300 $**

IMPOSITION DE DROITS		
Licences et permis	4 500 $	4 500 $
Droits de mutation mobilières	100 000 $	70 500 $
Droits sur les carrières et sablières	15 000 $	15 000 $
Sous-Total	**119 500 $**	**90 000 $**
AMENDES ET PÉNALITÉS		
Amendes - Sûreté du Québec	**7 500 $**	**7 500 $**
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊT		
Banques et autres institutions	2 000 $	2 000 $
Arriérés de taxes	10 000 $	10 000 $
Sous-Total	**12 000 $**	**12 000 $**
TRANSFERTS		
Programme TECQ 2010-2013	19 465 $	19 465 $
Programme TECQ 2019-2023	748 147 $	1 183 672 $
Programme d'aide à la voirie locale	15 000 $	10 000 $
Partenariat 2020-2024	31 864 $	35 000 $
Fonds régions et ruralité (FRR)	70 000 $	20 000 $
Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (subvention PRECO)	17 403 $	17 403 $
Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)	119 092 $	119 092 $
Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)	128 269 $	$
Sous-Total	**1 149 240 $**	**1 404 632 $**
TOTAL DES REVENUS	**4 282 000 $**	**4 610 000 $**

CHARGES		
ACTIVITÉ	**BUDGET 2022**	**BUDGET 2023**
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
RÉMUNÉRATION		
CONSEIL		
Rémunération des élus	84 680 $	90 608 $
GESTION DU PERSONNEL		
Rémunération des employés municipaux (administration)	226 082 $	238 016 $
Assurances collectives	35 000 $	35 000 $
Associations professionnelles	8 500 $	8 500 $
Reconnaissance des employés	1 500 $	1 500 $
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
BIENS ET SERVICES		
Poste et transport	7 000 $	8 500 $
Communications et affichage	1 250 $	24 668 $
Téléphonie	9 000 $	9 000 $
Internet et informatique	27 441 $	29 470 $
Congrès et délégations	15 000 $	15 000 $
Site web et applications	1 000 $	2 500 $

Autres	2 550 $	2 550 $
Articles ménagers et articles de cuisine	1 250 $	1 250 $
Fournitures de bureau, imprimés et livres	17 000 $	17 500 $
SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES		
Honoraires professionnels	50 250 $	60 250 $
Services techniques	47 630 $	50 060 $
AUTRES		
Entretien des infrastructures municipales administratives	160 769 $	36 500 $
CONTRIBUTION À DES ORGANISMES	198 862 $	354 992 $
Sous-total:	**894 764 $**	**985 865 $**
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Police	260 770 $	279 025 $
Sécurité incendie	336 690 $	470 695 $
Sécurité civile	5 900 $	6 100 $
Autres	38 675 $	39 150 $
Sous-total:	**642 035 $**	**794 970 $**
TRANSPORT		
Réseau routier		
Voirie municipale	333 951 $	305 300 $
Enlèvement de la neige	183 589 $	193 350 $
Éclairage des rues	15 000 $	14 800 $
Transport adapté et transport collectif régional	56 000 $	- $
Sous-total	**588 540 $**	**513 450 $**
HYGIÈNE DU MILIEU		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	172 000 $	145 000 $
Réseau et distribution de l'eau potable	5 000 $	5 000 $
Traitement des eaux usées	3 000 $	3 000 $
Réseaux d'égout (entretien)	17 000 $	17 000 $
Matières résiduelles	179 669 $	247 000 $
Sous-total	**376 669 $**	**417 000 $**
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Logement social	**4 250 $**	**4 450 $**
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Aménagement, urbanisme et zonage		
Administration et informatique	9 984 $	10 455 $
Honoraires professionnels	105 067 $	69 445 $
Développement économique et touristique	31 500 $	-
Sous-total:	**146 551 $**	**79 900 $**

LOISIRS ET CULTURE		
Activités récréatives	192 562 $	214 650 $
Centres communautaires	69 724 $	70 700 $
Patinoires extérieures	6 000 $	3 000 $
Parcs et terrains de jeux	8 500 $	13 865 $
Événements, expositions et foires	8 200 $	11 250 $
Autres	3 350 $	10 000 $
Activités culturelles		
Bibliothèque	36 868 $	38 000 $
Autres	8 205 $	-
Sous-Total:	**333 409 $**	**361 465 $**
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT		
Règlement d'emprunt 313-10	264 967 $	327 000 $
Règlement d'emprunt 345-15	126 617 $	126 500 $
Règlement d'emprunt 388-20	512 786 $	518 000 $
Règlement d'emprunt 405-22	-	35 000 $
Frais de financement – Aqueduc rue Pierre	1 412 $	1 400 $
Sous-Total:	**905 782 $**	**1 007 900 $**
IMMOBILISATIONS		
Immobilisations - Administration	75 000 $	75 000 $
Immobilisations - Voirie	150 000 $	300 000 $
Immobilisations - Loisirs	165 000 $	70 000 $
Sous-Total:	**390 000 $**	**445 000 $**
TOTAL DES CHARGES	**4 282 000 $**	**4 610 000 $**

5- Adoption du budget

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le budget 2023 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

6- Adoption du plan triennal d'immobilisations

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter le plan triennal en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 qui sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS *Financées à même le budget de fonctionnement*	
ACTIVITÉ	**2023**
ADMINISTRATION	
Projet de Conseil sans papier	15 000 $
Projets d'amélioration des infrastructures municipales	10 000 $
Modernisation du réseau d'éclairage municipal (éclairage DEL)	50 000 $
Sous-Total	**75 000 $**
VOIRIE	
Intégration des compteurs d'eau intelligents - Phase 3	150 000 $
Travaux d'entretien des routes municipales	50 000 $
Achat d'un camion pour la voirie (remplacement du pickup de services)	100 000 $
Sous-Total	**300 000 $**
LOISIRS	
Aménagements favorables aux familles	30 000 $
Projet de Salon des ainés	40 000 $
Sous-Total	**70 000 $**
TOTAL :	**445 000 $**

IMMOBILISATIONS *Financées à même le budget de fonctionnement*	
ACTIVITÉ	**2024**
ADMINISTRATION	
Investissements dans les services administratifs et les infrastructures	50 000 $
Sous-Total	**50 000 $**
VOIRIE	
Achat d'un tracteur multifonctions	70 000 $
Réfection de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire	100 000 $
Réfection du rang Prescott	200 000 $
Sous-Total	**370 000 $**
LOISIRS	
Réalisation d'un toit sur la patinoires Jean-Morin	500 000 $
Ajout d'infrastructures de loisir favorisant l'attrait/la rétention des jeunes familles	15 000 $
Ajout d'infrastructures de loisir adaptés aux besoins des ainés	15 000 $
Sous-Total	**530 000 $**
TOTAL :	**950 000 $**

IMMOBILISATIONS *Financées à même le budget de fonctionnement*	
ACTIVITÉ	**2024**
ADMINISTRATION	
Investissements dans les services administratifs et les infrastructures	50 000 $
Sous-Total	**50 000 $**
VOIRIE	
Achat d'un tracteur multifonctions	70 000 $
Réfection de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire	100 000 $
Réfection du rang Prescott	200 000 $
Sous-Total	**370 000 $**
LOISIRS	
Réalisation d'un toit sur la patinoires Jean-Morin	500 000 $
Ajout d'infrastructures de loisir favorisant l'attrait/la rétention des jeunes familles	15 000 $
Ajout d'infrastructures de loisir adaptés aux besoins des ainés	15 000 $
Sous-Total	**530 000 $**
TOTAL :	**950 000 $**

IMMOBILISATIONS *Financées à même le budget de fonctionnement*	
ACTIVITÉ	**2025**
ADMINISTRATION	
Acquisition de mobilier urbain et embellissement des espaces publics	75 000 $
Modernisation des infrastructures municipales	100 000 $
Sous-Total	**175 000 $**
VOIRIE	
Travaux d'entretien des routes municipales	100 000 $
Garage municipal	400 000 $
Sous-Total	**500 000 $**
LOISIRS	
Ajout d'infrastructures de loisir favorisant l'attrait/la rétention des jeunes familles	100 000 $
Ajout d'infrastructures de loisir adaptés aux besoins des ainés	25 000 $
Sous-Total	**125 000 $**
TOTAL :	**800 000 $**

Adopté à l'unanimité.

7- Projet de règlement #408-22 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2023

M. le conseiller Martin Cournoyer dépose le projet de règlement #408-22 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2023.

PROJET DE RÈGLEMENT 408-22

DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR FINANCER LES PENSES PRÉVUES AU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a établi les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes, compensations, tarifs et autres redevances, ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement tient compte des dispositions contenues à la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F2.1 relatives à la possibilité d'imposer différents taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir au prélèvement d'une compensation pour services municipaux à l'égard des immeubles situés sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des pouvoirs de tarification édictés en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 7 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 5 décembre 2022 par M. le conseiller Martin Cournoyer ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été rendue disponible à tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel ;

ATTENDU que d'après le budget ci-dessus, la municipalité doit prévoir au cours de l'année 2023, aux fins d'administration générale, des dépenses s'élevant à 4 610 000.00 $;

ATTENDU que l'évaluation imposable s'élève à 378 118 700.00$;

ATTENDU que les revenus autres que la taxe foncière s'élèvent à 2 114 417.00 $;

ATTENDU que pour couvrir la différence entre lesdites dépenses et le revenu non foncier, il est nécessaire de prélever sur les biens imposables de la municipalité les sommes suivantes :

2 495 583.00 $	sur les biens imposables de la municipalité à titre d'impôt foncier ;
140 400.00 $	sur les propriétés desservies par le règlement d'aqueduc ;
36 971.00 $	sur les propriétés desservies par le règlement des égouts sanitaires ;
246 095.00 $	sur les propriétés desservies par le règlement des matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE,
Il est résolut **QUE** le règlement numéro 408-22 soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 – TAXES FONCIÈRES

Il est par le présent règlement imposé qu'une taxe foncière générale de **0,66 $** par 100$ d'évaluation sera imposée et prélevée sur tous les biens imposables de la municipalité (à l'exception des immeubles agricoles et boisés enregistrés).

Il est également imposé qu'une une taxe foncière agricole de **0,66$** par 100$ d'évaluation sera imposée et prélevée sur toutes les immeubles agricoles et boisés enregistrés tels qu'identifiés dans le rôle d'évaluation 2023.

La taxe foncière générale sera présentée en 3 volets distincts sur le compte de taxes 2023, soit :

La taxe foncière générale

La Sûreté du Québec (police)

Le service d'incendie

ARTICLE 2 – COMPENSATIONS, SERVICE PUBLIC D'AQUEDUC

Il est par le présent règlement imposé une compensation selon un tarif général de base de **120 $** par unité d'occupation desservie par le réseau d'aqueduc tel que décrit par le règlement # 86-72, à laquelle s'ajoute une somme supplémentaire qui sera prélevée sur l'ensemble des propriétés décrétées par le règlement # 302-07 (Règlement concernant l'installation de l'aqueduc sur la rue Pierre).

La taxe de base pour le service public d'aqueduc inclus les frais d'entretien du réseau et donne droit à une consommation annuelle de 10 000 gallons d'eau par unité d'occupation.

Pour toute consommation annuelle excédant 10 000 gallons, une compensation pour la consommation supplémentaire est établie comme suit :

0.95 $ par mille gallons d'eau excédentaire consommée annuellement, jusqu'à concurrence de 50 000 gallons annuellement;

1.00 $ par mille gallons d'eau excédant les 50 000 gallons supplémentaires d'eau consommée annuellement.

Il est également décrété que la lecture des compteurs est effectuée une fois l'an au début de chaque année et détermine la consommation d'eau réelle pour l'année se terminant à cette date. La lecture sera faite par le citoyen, à la demande de la municipalité à moins d'avis contraire. Si aucune lecture n'est transmise à la municipalité, la dernière lecture réelle sera inscrite en ajoutant **25%**.

ARTICLE 3 – COMPENSATIONS, SERVICE PUBLIC D'ÉGOÛTS

Il est par le présent règlement imposé qu'une somme de **100 $** par unité d'occupation desservie par le réseau des égouts sanitaires sera imposée et prélevée pour l'entretien du réseau, et qu'une somme supplémentaire sera prélevée sur l'ensemble des propriétés décrétées par le règlement #313-10 et qui participent au financement.

ARTICLE 4 – COMPENSATIONS, MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est par le présent règlement imposé qu'une somme maximale de **200.00** $ par unité d'évaluation desservie par le ramassage des collectes de matières résiduelle, à être fournie par la MRC de Pierre-De Saurel.

Tout propriétaire qui souhaite se munir d'un bac supplémentaire pour la collecte des matières résiduelles devra se procurer une étiquette au bureau municipal sur les heures d'ouverture. Les frais prévus pour les bacs supplémentaires sont les suivants :

120 $ par étiquette utilisée du 1er janvier au 31 décembre 2023

L'étiquette doit être apposée sur la face du bac orientée vers la voie publique (côté opposé aux poignées). Tout bac supplémentaire qui ne sera pas muni de cette étiquette ne sera pas ramassé par le service de collectes des matières résiduelles.

ARTICLE 5 – TAXES SPÉCIALES, ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Il est par le présent règlement décrété que tout compte provenant de la MRC de Pierre-De Saurel concernant les cours d'eau et approuvé par règlement sera facturé à chaque propriétaire concerné selon la répartition déterminée par résolution du conseil municipal et selon les données de la MRC de Pierre-De Saurel. Celle-ci se fera sous forme de taxe.

ARTICLE 6 – PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES

Il est par le présent règlement décrété que le paiement du compte de taxes sera établi selon l'échéancier suivant :

1er mars 2023 :	Date d'échéance pour le versement unique ou le
	Date d'échéance pour le premier versement
1er juillet 2023 :	Date d'échéance pour le deuxième versement
1er octobre 2023 :	Date d'échéance pour le troisième versement

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Il est décrété que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

8- Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.

9- evée de l'assemblée :

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 5 décembre 2022, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1- Moment de réflexion

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022

4- Comptes

5- Adoption du règlement 407-22 modifiant le règlement 118-77 concernant les modalités de publication des avis publics

6- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 409-22 concernant la démolition d'immeubles

7- Demande de dérogations mineures relative à la propriété sise au 1529, chemin des Patriotes

8- Décompte progressif no.1 – Prolongement du réseau d'aqueduc rue Chambly

9- Voirie, contrat de forage pour des entrées d'eau

10- Déneigement des bornes-fontaines, hiver 2022-2023

11- Reddition de comptes, Programme d'aide à la voirie locale, Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

12- Enseigne, bureau municipal

13- Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes

14- Envoie du calendrier des collectes des matières résiduelles 2023

15- Renouvellement de contrat de travail, concierge pour le bureau et l'édifice municipal

16- Maison de jeunes, activité de Noël

17- Croix rouge canadienne – Entente de services aux sinistrés

18- Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu, demande de don

19- Correspondance

20- Varia

21- Période de questions (20 minutes)

22- Levée de l'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3- Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter le procès-verbal du 7 novembre 2022 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4- Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 7 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE 2022

	Budget 2022	Période	Cumulatif
Administration générale	894 764 $	43 087.36 $	821 466.81 $
Sécurité publique	642 035 $	61 292.28 $	648 189.32 $
Voirie et réseau routier	588 540 $	41 221.99 $	514 555.49 $
Hygiène du milieu	376 669 $	36 251.76 $	383 105.29 $
Urbanisme, développement & logement	150 801 $	90.00 $	128 259.15 $
Loisirs & culture	333 409 $	24 620.52 $	297 589.22 $
Financement	905 782 $	- $	887 639.62 $
Immobilisation			
Loisirs	165 000 $	- $	188 130.21 $
Voirie	150 000 $	43 275.25 $	99 719.44 $
Administration	75 000 $	- $	1 998.52 $
Total	**4 282 000 $**	**249 839.16 $**	**3 970 653.07 $**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis :

2022-145 : Alexandre Dion – Rénovation résidentielle

2022-146 : Jeannine Daunais-Ethier – Rénovation résidentielle

2022-147 : Samuel Laramée – Construction accessoire (patio/terrasse)

2022-148 : 9262-1333 Québec inc. – Installation septique (remise agricole)

2022-149 : Dany Leblanc – Construction résidentielle (agrandissement)

2022-150 : Bertrand Poisson – Construction résidentielle

5- Adoption du règlement 407-22 modifiant le règlement 118-77 concernant les modalités de publication des avis publics

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 septembre 1977, le Règlement #118-77 portant sur l'affichage;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité que ce règlement soit mis en jour, en ce qui concerne les modalités de publication des avis publics;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu des articles 433.1 à 433.4 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été dûment présenté et déposé à la séance du 7 novembre 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'adopter le règlement # 407-22 modifiant le règlement #118-77 concernant les modalités de publication des avis publics tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

6- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 409-22 concernant la démolition d'immeubles

M. le conseiller Martin Cournoyer donne avis de motion et dépose un projet de règlement #409-22 concernant la démolition d'immeubles.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité au www.saintevictoiredesorel.qc.ca.

7- Demande de dérogations mineures relative à la propriété sise au 1529, chemin des Patriotes

CONSIÉDÉRANT que la requérante projette d'acquérir la propriété sise au 1529, chemin des Patriotes et qu'un certificat de localisation a donc été produit;

CONSIDÉRANT que selon le certificat de localisation réalisé par Marc Lachapelle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1799 de ses minutes, l'habitation unifamiliale faisant l'objet de la demande de dérogations mineures se trouve à 7,45 mètres (24,44 pieds) de la ligne de lot avant, alors que la galerie avant se trouve à 7,04 mètres (23,1 pieds) de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement de zonage # 290-06 présentement en vigueur, la marge de recul avant minimale applicable à tout bâtiment principal situé dans la zone Cr-4 est de 12 mètres (39,37 pieds);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement de zonage # 290-06, les galeries peuvent empiéter de 2 mètres (6,56 pieds) dans la marge de recul avant, correspondant à une marge de recul avant minimale de 10 mètres (32,8 pieds) dans la zone Cr-4;

CONSIDÉRANT que lors de la construction de la résidence vers 1968, le règlement de zonage # 72 alors en vigueur prévoyait une marge de recul avant minimale de 7,62 mètres (25 pieds);

CONSIDÉRANT que lors de la construction de la résidence, celle-ci a donc été implantée 17 centimètres (6,7 pouces) trop près de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT que l'habitation unifamiliale et la galerie faisant l'objet de la demande de dérogations mineures ne sont donc pas conformes au règlement de zonage # 290-06 présentement en vigueur et ne bénéficient pas de droits acquis;

CONSIDÉRANT que la résidence faisant l'objet de la demande de dérogations mineures a été construite il y a plus de 50 ans;

CONSIDÉRANT que les dérogations mineures demandées de causeraient aucun préjudice sérieux aux propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

ET résolu unanimement que le conseil municipal, sous recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte la demande de dérogations mineures relative à la propriété sise au 1529, chemin des Patriotes et formée par le lot 6 511 394 du cadastre du Québec visant à réduire la marge de recul avant de l'habitation unifamiliale à 7,45 mètres (24,44 pieds), à réduire la marge de recul avant de la galerie à 7,04 mètres (23,1 pieds).

Adopté à l'unanimité.

8- Décompte progressif no.1 – Prolongement du réseau d'aqueduc rue Chambly

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le prolongement de l'aqueduc de la rue Chambly avait été accordé à l'entreprise André Bouvet Ltée, en vertu de la Résolution #170-22, selon un montant soumissionné de 104 823.10 $ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre de chantier, certains ajustements ont été apportés et que le contrat révisé s'élève à 110 919.93 $ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement de l'aqueduc de la rue Chambly sont terminés et ont été approuvés par le maitre d'œuvre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le conseil accepte le décompte progressif no.1 tel que présenté par l'entrepreneur, relativement au prolongement de l'aqueduc de la rue Chambly;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel procède au paiement pour les travaux exécutés pour un montant de 121 153.68 $, toutes taxes incluses et incluant le paiement de la retenue de 5% payable à la réception provisoire des travaux, à l'entreprise André Bouvet Ltée.

Adopté à l'unanimité.

9- Voirie, contrat de forage pour des entrées d'eau

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter l'offre de service de l'entreprise André Bouvet Ltée. pour la réalisation de deux entrées d'eau par forage, pour un montant de 5 500 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

10- Déneigement des bornes-fontaines, hiver 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a effectué un deuxième appel de services pour le déneigement des bornes-fontaines pour l'hiver 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE des offres conformes ont été reçues;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le contrat de déneigement pour les bornes-fontaines du Secteur des Patriotes soit attribué à Déneigement Ste-Victoire, pour un montant forfaitaire de 1 525 $ pour l'hiver 2022-2023;

QUE le contrat de déneigement pour les bornes-fontaines des autres secteurs soit attribué à la Ferme Daniel Bardier, pour un montant forfaitaire de 4 850 $ pour l'hiver 2022-2023.

Adopté à l'unanimité.

11- Reddition de comptes, Programme d'aide à la voirie locale, Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel approuve les dépenses d'un montant total de 17 948 $, et réclame l'aide financière accordée pour un montant total de 10 000 $, relativement aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité.

12- Enseigne, bureau municipal

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter la soumission de Izimage pour la réalisation et l'installation d'une nouvelle enseigne pour le bureau municipal, pour un montant total de 1 260.00 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

13- Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 23 juin 2022 (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 4 novembre 2022 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité ;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Conversion de 7 luminaires HPS 150W sur route MTQ par des luminaires DEL 84W, au montant de 757,52 $;
- Remplacement de 3 luminaires DEL existant par des luminaires DEL 29W, au montant de 1 031,55 $;
- Remplacement de 5 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 257,30 $, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 1 porte-fusible simple sur fût municipal (incluant les fusibles), au montant de 99,59 $, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte fusibles simples remplacés;
- 7 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 522,90 $, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- Stockage d'inventaire, au montant de 829,91 $;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 3 319,68 $;
- Fourniture et installation de 97 plaquettes d'identification, au montant de 1 207,65 $;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs juniors), au montant de 1 616,00 $;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 3-7 ans), au montant de 111,00 $.

QUE Madame Stéphanie Dumont, directrice générale, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'elle soit autorisée à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

QUE le conseil est autorisé à débourser une somme de 41 456.42 $, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;

QUE la dépense visée par la présente résolution soit acquittée au budget de fonctionnement de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Envoie du calendrier des collectes des matières résiduelles 2023

CONSIDÉRANT QUE le nouveau calendrier de collectes des matières résiduelles 2023 de la MRC de Pierre-De Sorel est présenté en format PDF pour publier sur le site Web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne recevront plus les calendriers en format papier comme les années précédentes de la part de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ne sont pas familier à naviguer sur Internet;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel procède à l'impression et à la distribution des calendriers de collectes des matières résiduelles 2023 pour l'ensemble des citoyens.

Adopté à l'unanimité.

15- Renouvellement de contrat de travail, concierge pour le bureau et l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la concierge pour le bureau et l'édifice municipal doit être renégocié annuellement;

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

DE renouveler le contrat de travail de la concierge pour le bureau et l'édifice municipal, aux termes prévus à l'addenda en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

16- Maison de jeunes, activité de Noël

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'allouer un montant de 500 $ plus taxes pour l'activité de Noël de la maison de jeunes, incluant l'achat de jeux de société et de matériel pour la maison de jeunes, un souper pour les participants et une activité surprise.

Adopté à l'unanimité.

17- Croix rouge canadienne – Entente de services aux sinistrés

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 16 mars 2020 (ci-après désignée, l'« Entente »).

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE l'amendement no.1 à l'entente de service aux sinistrés soit adoptée telle que présentée, soit avec les modifications suivantes :

- Une prolongation de la durée de l'entente de trois à quatre ans.
- Un ajustement aux modalités financières de l'entente indiquant qu'à compter de l'année financière 2022-2023, la contribution annuelle demandée aux villes et municipalités de plus de 1000 habitants sera de 0,18 $ par habitant. Cette modification permettra à la Croix-Rouge de continuer à développer et à maintenir son réseau bénévole et ses partenariats dans le but d'être prête à intervenir lors de sinistre.
- Un changement à la description du service Inscription et renseignements à l'Annexe B – Description des services aux sinistrés pour refléter la mise à jour des outils d'inscription.
- La substitution d'un paragraphe à l'annexe D – Frais assumés par une ville, municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence afin de préciser les informations que la Croix-Rouge peut transmettre quant aux frais assumés par la municipalité.

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel renouvelle son entente de service aux sinistrés avec la Croix rouge canadienne, pour l'année 2023 au montant de 451.80$ (soit 0.18$ per capita).

QUE M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, soient autorisés à signer l'amendement no.1 à l'entente aux sinistrés au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

18- Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu, demande de don

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu œuvre dans la communauté en favorisant l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, notamment grâce au jumelage avec un citoyen bénévole;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est desservie par les services de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite soutenir les actions de l'organisme, notamment quant à l'organisation de sorties favorisant l'intégration des membres dans la communauté;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

De contribuer à la campagne annuelle de Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu, en accordant un don de 100 $.

Adopté à l'unanimité..

19- Correspondance

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

1) CPTAQ, Dossier 435258 – Compte-rendu de la demande et orientations préliminaires (autorisation sous condition)
2) CPTAQ, Dossier 437491 – Avis de décision (refus)
3) CPTAQ, Dossier 385997 – Fermeture de dossier
4) Réserve mondiale de la Biosphère du lac St-Pierre – Invitation à la participation de l'élaboration du Plan de gestion de la RMBLSP
5) MRC de Pierre-De Saurel – Transmission de règlements de la MRC
   - Règlement numéro 359-22 relatif à la gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel;
   - Règlement numéro 360-22 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau (C2106 – Cours d'eau Fagnan, Branche 1)
   - Règlement numéro 361-22 modifiant le règlement numéro 356-22 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau (C2103 – 2e Décharge Sainte-Catherine Ouest, C2108 – Rivière Bellevue, branche 9 et C2112 – Décharge des Prairies)

20- Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

21- Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.

22- **Levée de l'assemblée :**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Puis la séance est levée.

LOCATION PATINOIRE DE DEK HOCKEY

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TARIFS LOCATION/ HORAIRE	35 $ / HEURE	50 $ / HEURE
TARIFS DE LOCATION/ JOURNÉE	175 $ / JOURNÉE	250 $ / JOURNÉE

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2023

Janvier :	**lundi le 16 janvier**
Février :	**lundi le 6 février**
Mars :	**lundi le 6 mars**
Avril :	**lundi le 3 avril**
Mai :	**lundi le 1er mai**
Juin :	**lundi le 5 juin**
Juillet :	**lundi le 3 juillet**
Août :	**lundi le 14 août**
Septembre :	**lundi le 11 septembre**
Octobre :	**lundi le 2 octobre**
Novembre :	**lundi le 6 novembre**
Décembre :	**lundi le 4 décembre**

Société de transport collectif de Pierre-De Saurel

Grille tarifaire 2023

DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
DÉPLACEMENTS ENTRE LES ZONE 1 ET 5		
1 passage_Zone 1 à 5	4,25 $	2,50 $
10 passages_Zone 1 à 5	38,50 $	23,00 $
25 passages_Zone 1 à 5	85,00 $	51,00 $
Mensuel_Zone 1 à 5	84,00 $	50,50 $
Pénalité	5,00 $	
Pénalité_absence_Zone 1	10,00 $	
Pénalité_absence_Zone 2 à 5	20,00 $	
EXPRESS SOREL-TRACY / LONGUEUIL (SUR RÉSERVATION POUR LA CLIENTÈLE DU TRANSPORT ADAPTÉ)		
SL_1 passage_Hors territoire	4,25 $	2,50 $
SL_10 passages_Hors territoire	38,50 $	23,00 $
SL_25 passages_Hors territoire	85,00 $	51,00 $
SL_Mensuel_Hors territoire	84,00 $	50,50 $
SL_Mensuel_Hors territoire_ Saint-Roch-de-Richelieu	42,00 $	25,00 $
TARIF FLEXIBLE		
Flexible_Mensuel	159,75 $	95,75 $
CARTE D'ACCÈS		
Carte d'accès	Gratuit	Gratuit

ZONE 1

Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel

ZONE 2

Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Roch-de-Richelieu

ZONE 3

Saint-Ours
Yamaska
Saint-Robert

ZONE 4

Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Majella

ZONE 5

Contrecœur

HORS TERRITOIRE

Varennes
Longueuil

* *TARIF RÉDUIT :*

Personne âgée de 65 ans

Étudiant à temps plein selon les critères énumérés à la page 13 du guide de l'usager

Pour une mobilité régionale **accessible!**

OPÉRATION NEZ ROUGE

La tradition du temps des Fêtes se poursuit! L'Opération Nez rouge reprend du service dans la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'à la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu ce vendredi 25 novembre, et ce, jusqu'au 31 décembre tard dans la nuit.

Vous prévoyez faire la fête au cours des prochains jours? Pensez à votre retour à la maison! Un seul numéro à retenir : le 450 746-1611.

Bien que le service soit gratuit, tous les dons recueillis lors des soirées de raccompagnements ont des retombées directes auprès des étudiants du Cégep de Sorel-Tracy puisque c'est la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy qui est le maître d'œuvre de l'Opération Nez rouge dans la région.

CALENDRIER COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023

JANVIER 2023

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER 2023

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS 2023

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL 2023

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI 2023

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN 2023

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

2023

JUILLET 2023

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT 2023

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE 2023

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE 2023

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE 2023

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE 2023

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

LÉGENDE DES COLLECTES

- Bac à déchets
- Bac de matières organiques
- Bac de matières recyclables
- Encombrants
- Sapin de Noël
- Branches *(attachées en paquets)*
- Résidus verts *(déposés dans des sacs en papier ou en plastique orange ou transparent)*

HORAIRE DES PATINOIRES

Lundi au jeudi	17H30 à 20H30
Vendredi	17H30 à 21H30*
Samedi	13H00 à 21H30*
Dimanche	13H00 à 21H00

**Les journées pédagogiques, les patinoires seront ouvertes selon l'horaire du samedi;*

**Du 23 décembre 2022 au 8 janvier 2023, elles seront ouvertes selon l'horaire du samedi;*

**Les samedis 24 et 31 décembre 2022, les patinoires fermeront à 17h00;*

**Les dimanches 25 décembre 2022 et 1er janvier 2023, les patinoires seront fermées;*

Priorité au hockey : **lundi (soir), jeudi (soir), dimanche (soir)**
chalet Pierre-Arpin

Priorité au patin libre : **Lundi (soir), jeudi (soir), dimanche (soir)**
chalet Jean-Morin

Un surveillant sera présent en tout temps lors de l'ouverture des patinoires;

** Si aucun patineur n'est présent à 21h la patinoire sera fermée.*

Vous pouvez téléphoner aux chalets des patinoires pour connaître l'état de la glace. En cas de fermeture de celles-ci, un message sur notre page Facebook (Patinoires-Ste-Victoires) sera publié.

CHALET JEAN-MORIN 450-782-3112 ET CHALET PIERRE-ARPIN 450-782-3307.

Bianka Provençal, Technicienne en loisir
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
Courriel : bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca
(450) 782-3111 poste 228

MESSAGES DE

L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Daniel Coutu 450-782-3111 #231

PEINTURE / HUILE USAGÉE

Dorénavant, **il n'y aura plus de dépôt** pour la peinture et les huiles usagées au bureau municipal. Vous devrez disposer de vos contenants usagés dans un endroit approprié tel que l'Écocentre Pierre-de-Saurel situé au 3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy, 450 908-0784.

PROBLÈMES D'ÉGOUT OU D'AQUEDUC?

N'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux qui pourraient compromettre le réseau municipal. Votre inspecteur est la personne responsable pour ces infrastructures, et pourra vous informer en premier lieu des démarches nécessaires en cas de problème.

PERMIS DE BRÛLAGE

Avant de brûler des branches, vous devez vérifier les risques d'incendie en vigueur en consultant le site internet de la SOPFEU. www.sopfeu.qc.ca

Par la suite, vous devez faire la demande d'un permis à l'inspecteur municipal. Vous pouvez le faire en le contactant au 450-782-3111 poste 231.

Merci pour votre générosité envers votre Fabrique et Joyeux Noël

Chers paroissiens et paroissiennes

Nous savons maintenant que le remplacement du tapis du chœur s'est fait au coût de seulement 6750$ plus taxe, et ce, grâce à la générosité de huit paroissiens qui ont participé à la préparation des lieux (enlèvement du vieux tapis, déplacement des meubles, époussetage des bancs à la fin du chantier), ces quelques 60 heures de bénévolat ont fait économiser à la Fabrique au moins 2000$. Merci beaucoup. Merci aussi aux généreux donnateurs qui se sont manifestés ainsi qu'à tous ceux qui contribueront à l'acquittement de cette dépense.

Merci à M. l'abbé Desgagné qui avec sa chaleur communicative, a officié nos messes dominicales durant l'absence d'Éric. Merci à Christiane et son équipe pour la décoration de l'église pour Noël ainsi qu'à Gilles Dallaire. Merci à France pour sa participation active à nos offices ainsi qu'à nos secrétaires bénévoles.

Le bureau de la Fabrique sera fermé pour la période des fêtes du 26 décembre au 8 janvier, toutefois, durant cette période, une personne sera présente lors des célébrations et en tout temps, on prendra connaissance de vos messages, soit par téléphone ou par courrier.

Au cours de l'année 2023, nous continuerons à vous tenir informés de la progression des dons et des travaux. Vos dons peuvent être adressés ainsi : Fabrique de Ste-Victoire, 519 Rang Sud, Ste-Victoire de Sorel, J0G 1T0. Le numéro de téléphone est le (450) 782-2127

Tout don à la Fabrique donne droit à un reçu pour fin d'impôt.

André Breton pour

Votre conseil de Fabrique

Si tous les Québécois utilisaient une toilette à faible débit, on économiserait l'équivalent de

50 000

piscines olympiques par année.

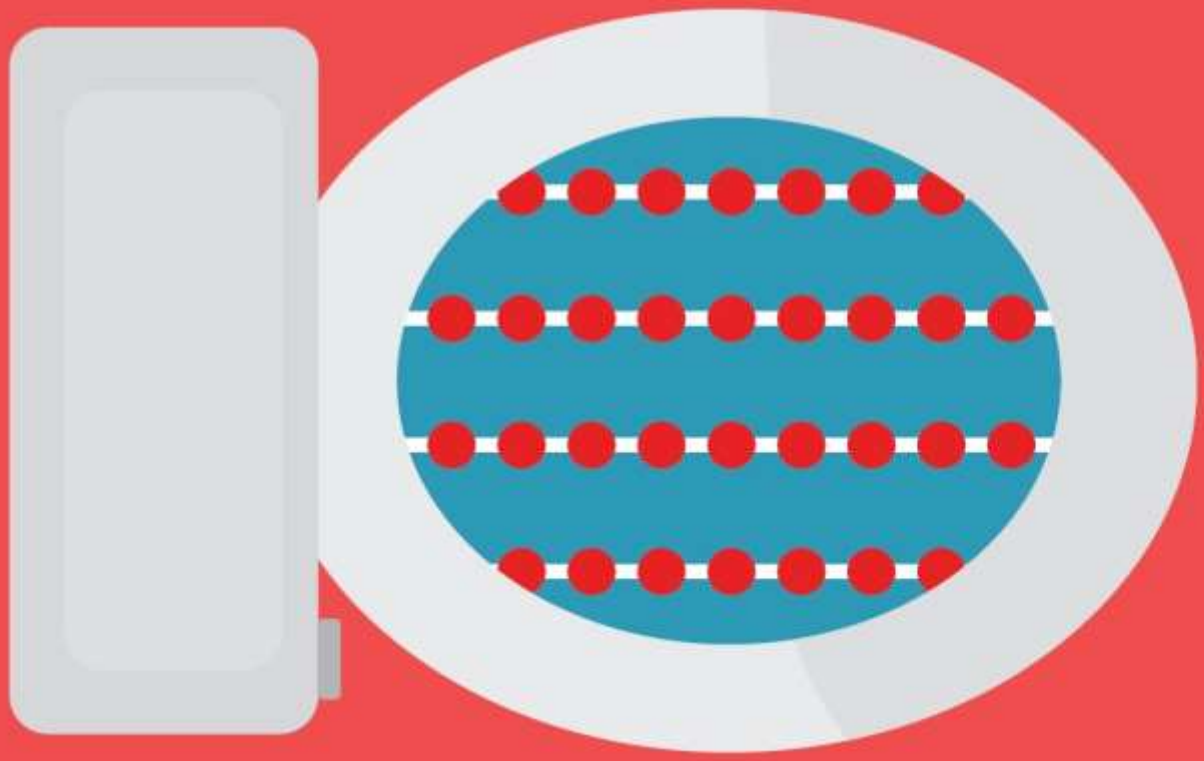

MON EMPREINTE BLEUE

Calculez votre consommation d'eau à
Québec.ca/monempreintebleue

Votre gouvernement

Québec

Le travail de milieu pour aînés
Nous sommes là pour vous!

Ce service s'adresse aux personnes de 50 ans et plus

vivant sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Une travailleuse de milieu, qu'est-ce que ça peux faire POUR MOI….

Voici quelques exemples :

J'ai besoin d'un service mais je ne sais pas qui contacter….Nous connaissons une grande quantité de services et pourrons répondre à votre question.

Vous aimeriez rencontrer des gens faire des activités, nous pouvons vous indiquer le bon numéro de téléphone, vous informer des activités offertes et même faire la démarche avec vous.

Besoin d'être écoutée, vous vivez de l'isolement, vous vivez un événement fragilisant, votre santé vous inquiète ou vous empêche de faire certaines choses, vous vivez une situation de handicap, nous avons les solutions et vous aiderons à mettre les services en place si vous le désirez.

Avec l'inflation, vous vivez une problématique alimentaire, besoin d'aide temporaire ou permanente. Avez de la difficulté ou n'avez plus le goût de faire vos repas. Nous pouvons vous aider.

Vous avez besoin d'un déplacement, pour raison de santé ou autre situation, il existe aussi des services pour vous.

Vous avez besoin de services pour demeurer dans votre habitation ou une relocalisation et désirez mieux connaître les services disponibles pour vous, nous pouvons vous aider, vous accompagner et faire les démarches avec vous si désiré, pour une relocalisation nous vous aiderons même à choisir et visiter les endroits que vous aurez choisi. Nous assurerons le lien avec les services d'aide à la vie quotidienne avec le CLSC et les organismes ciblés.

Vous auriez besoin de plus de revenus…il y a peut-être des sommes supplémentaires auxquelles vous pourriez avoir droit ou des services gratuits dont vous pourriez bénéficier.

Vous êtes aidant(e) naturel et avez besoin de support, de répit, il existe aussi de l'aide pour vous!

Vous vivez une situation de maltraitance, négligence, vous avez le droit de vous sentir en sécurité et nous pouvons vous aider.

Vous avez de documents à compléter, des démarches à faire, du courrier complexe à comprendre, nous pouvons le faire avec vous à votre domicile ou à l'endroit de votre choix.

N'oubliez pas que pour toute situation, nous sommes là pour vous et vous offrons un **service de qualité, gratuit et confidentiel**. À votre demande, nous pouvons vous rencontrer à l'endroit de votre choix, même à votre domicile.

Vous n'êtes pas certain que nous pouvons vous aider, n'hésitez pas, toutes les demandes sont importantes si elles améliorent votre bien-être!

Seulement un petit numéro de téléphone à composer,

Francine Laplante 450-881-7017 **Kim Pelletier 450-880-7017**

Classe rencontre pré-maternelle de Sainte-Victoire

Inscriptions en tout temps!

Si tu as entre 3 ans, 4 ans ou 5 ans et que tu veux t'amuser, bricoler, échanger avec d'autres amis, alors demande à maman ou papa de me téléphoner.

Info: Claudette Bourassa,
responsable et animatrice
(450) 782-2617

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781
jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com

JARDINS DU PETIT COTEAU

Jean Martel
Président

1289A, chemin des Patriotes, Sorel-Tracy (Québec) J3P 2N4
450 746-4554 · Cell.: 450 561-9742
courriel : jean.martel@jardinsdupetitcoteau.ca

BASE DE PLEIN AIR
VILLE LA JOIE
AU COEUR DE LA NATURE

Serge Lavoie
Directeur général
450 782-2145

150, rang Rhimbault, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
F. 450 782-2150 · www.villelajoie.com · info@villelajoie.com

Services d'hébergement pour personnes retraitées

incluant hébergement à long terme, convalescence et répit-dépannage

Résidence du Carré Royal

- **Environnement sécuritaire**
- **Surveillance 24 heures**
- **Suivi de la prise de médicaments**
- **Soins de préposés**
- **Accès pour mobilité réduite**

Ne gardez pas tout ça en dedans

TRANSPLANT QUÉBEC depuis 50 ans

ditesle.ca

On ne fait pas que vous engager.

On s'engage à ce que vous vous épanouissiez.

Nuance.

Décrocher un emploi à la Caisse, c'est bénéficier de nombreux avantages :

- Une gamme complète d'avantages sociaux;
- Des conditions de travail améliorant la qualité de vie;
- Un accompagnement et une formation offrant de multiples possibilités de carrière;
- Un régime de retraite à prestations déterminées avec une importante contribution de l'employeur;
- Et bien plus encore.

Pour vivre l'expérience, joignez-vous à la grande équipe Desjardins.

desjardins.com/carrieres

450 746-7000
elisabeth.belanger-traversy@desjardins.com

Desjardins
Caisse Pierre-De Saurel

AAM

Acier Armature Montérégie

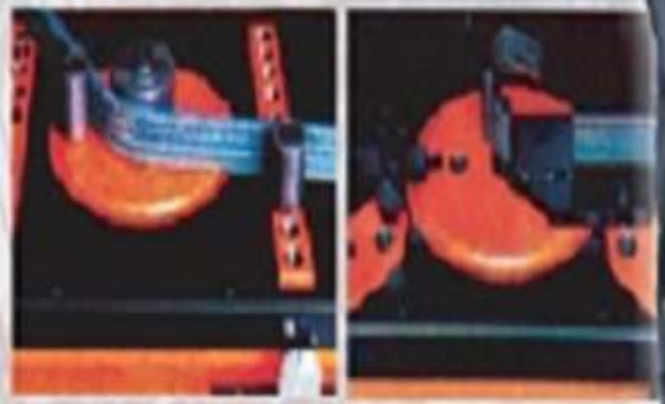

Claude Dufault, propriétaire
Effix Dufault, président
acieram@videotron.ca

Administration : (450) 249-0226
Usine : (450) 422-3995
263, Montée Ste-Victoire
Ste-Victoire de Sorel (Qc)

fournitures, pliage, pose
Pliage en chantier sur demande

Tout ***pour vous,*** *près de chez vous!*

ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ

Grande variété de ***bières importées*** *et* ***québécoises*** *à des prix compétitifs!*

TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

ÉPICERIE

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et **Stéphane Lanteigne,** propriétaires

Heures d'ouverture :
En semaine : de 6 h à 21 h
Samedi et dimanche : de 7 h à 21 h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours **450 785-2308**

Harnois Groupe pétrolier
De l'énergie à revendre!

SAQ AGENCE

L'ATELIER DE PEINTURE

Patrick Mathieu

Porte de maison et garage
Colonne Décorative
Persienne

450 422-0942

atelierpmathieu@gmail.com

GIMATECH

ÉLECTRIQUE INC.

3295, RUE JOSEPH-SIMARD, SOREL-TRACY (QC) J3R 0E4
TÉL. : 450-782-3322

PLOMBERIE 4000 INC

Jacques Bouchard 450-743-2579
17 rue Chambly Ste-Victoire de Sorel, QC, J0G 1T0
Courriel : plomberie4000@videotron.ca

Résidentiel, commercial et industriel

Membre CMMTQ Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com LouisPlamondonBQ

B i b l i o t h è q u e S t e - V i c t o i r e

Congé des fêtes

Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée du mardi 20 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023 pour la période des fêtes. Nous serons de retour mercredi le 4 janvier 2023.

Lorsque la température ne sera pas clémente les jours de bibliothèque, veuillez appeler avant de vous déplacer ou allez sur notre facebook, il se pourrait que la bibliothèque soit fermée ces jours là.

Heures d'ouverture

Lundi: 19h-20h

Mercredi: 13h-14h30

Jeudi: 19h-20h

Dimanche: 10h-11h30

Téléphone: (450) 782-3111 *230

www.mabibliotheque.ca

FACEBOOK

Aimez notre page facebook : bibliothequesaintevictoiredesorel et partagez.

Nicole Martel, responsable

DEPUIS 1978
MINÉRAUX
MART INC.

VOUS PENSEZ EFFECTUER DES TRAVAUX …

INFORMEZ-VOUS!

Il est de votre responsabilité de prendre contact avec l'inspecteur en bâtiment pour connaître la réglementation municipale en vigueur **avant** de faire préparer vos plans de construction. De cette manière, vous évitez d'éventuels frais dus à des corrections.

Informez-vous à M. Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment au

450-782-3111 poste 223, le lundi et mercredi pendant les heures d'ouverture du bureau, et le jeudi matin.

Fabrique de Sainte-Victoire

519, rang Sud: 450-782-2127

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi et Mercredi de 13 h à 15 h 30

Horaire des messes

Samedi	*24 décembre (veille de Noël)*	*19h30*
Dimanche	*25 décembre (Noël)*	*10h00*
Dimanche	*8 janvier*	*10h30*

Asphalte Expert

Valérie Carbonneau

T: 450.880.0332

asphalteexpert@outlook.com

595, Rang Rhimbault,
Ste-Victoire-de-Sorel Qc J0G 1T0

- Stationnements résidentiels, industriels et commerciaux
- Excavation avec pelle mécanique et tracteur
- Sciage
- Pièce d'asphalte
- Asphalte recyclé
- Transport (Gravier et plus encore)
- Fissures
- Traçage de lignes

RBQ: 5602-2478-01

PHILÉMON COURCHESNE INDUSTRIES INC.

DÉCOUPE LASER

Ventilation - Métal en feuille - Pliage CNC
Roulage - Assemblage - Soudage

3205, rue Iberville, Sorel-Tracy (Qc) J3R 5K1
Téléphone : (450) 743-0057 Fax : (450) 743-6438
info@philemoncourchesne.com

CMMTQ

NOTRE CAMPAGNE
UN MILIEU DE VIE
À PARTAGER

DELISLE-DELISLE, AVOCAT

Me Conrad Delisle

3205-323-B, boul. Clkairevue,

Saint-Bruno-de-Montarville, Qc

J3V 0B2

conrad@delisleetdelisle.com

CÉVIMEC-BTF
ÉVALUATEURS AGRÉÉS

ALMA
DOLBEAU-MISTASSINI
DRUMMONDVILLE
ROBERVAL
SAGUENAY
SOREL-TRACY

Partenaire des villes et municipalités du Québec depuis 50 ans

CERTIFIÉ ISO 9001 : 2008

453, rue Lindsay, local 102
Drummondville (QC) J2B 1G9
Téléphone : 819 477-9515
Télécopieur : 819 477-8471

www.cevimecbtf.com

U2R
Usinage Deux Rives Inc.

CWB
bsi. ISO 9001 Quality Management

244, rang Sud
Ste-Victoire-de-Sorel
Québec J0G 1T0

Jean-François Villiard
Président

Cell.: 450 780-6399
Tél.: 450 782-2581
Téléc.: 450 782-2595
jfvilliard@u2r.ca

Usinage CNC • conventionnel • tuyauterie • assemblage • soudure • peinture

DRAINAGE RICHELIEU

398, Montée Sainte-Victoire
Sainte-Victoire-de-Sorel
J0G 1T0

B.N.Q.: 1114
R.B.Q.: 1464-2516-71

Téléphone: 1 855-782-2242
Télécopieur: 1 450-782-2336
www.drainagerichelieu.com

Maxime Duval
450-782-2242

Drainage souterrain et irrigation, arpentage GPS
DRAINS - PONCEAUX - ACCESSOIRES

CAMPING RIMBO

Mariette & Francois Arpin

269, rang Rhimbeault

Sainte-Victoire-de-Sorel

Tél: 450 782-3220

EN CAS D'URGENCE : 9-1-1
INFO SANTÉ: 8-1-1
INFO ROUTE: 5-1-1
MUNICIPALITÉ: 450-782-3111

Ambulance:	9-1-1
CLSC:	450-746-4545
Centre antipoison:	1-800-463-5060
Hôpital:	450-746-6000
Incendie (info):	450-780-5600 #5200
Sûreté du Québec:	450-743-7947

Bibliothèque:	450-782-3111 #230
Braconnage (S.O.S.):	1-800-463-2191
Bureau de poste:	450-782-3059
Centre récréatif:	450-782-2406
Chalet Jean-Morin:	450-782-3112
Chalet Pierre-Arpin:	450-782-3307
SPAD (contrôle animalier):	1-855- 472-5700
Croix Rouge Canadienne:	1-877-362-2433
École Ste-Victoire:	450-746-3511
Fabrique (Église):	450-782-2127